

LES CONTRIBUTIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE

Ce document regroupe l'ensemble des questions et avis qui ont été déposés lors de la concertation préalable via le formulaire de contribution, ainsi qu'une retranscription des coupons-T réceptionnés par voie postale. Les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage sont également disponibles.

Avis (A-1) – 23 octobre 2023

Le projet – Coupon-T

Superbe initiative et intéressante. Beau projet. En espérant que tous ces empêcheurs de tourner en rond (ils sont nombreux) ne vous mettent pas des bâtons dans les roues.

Question (Q-1) – 23 octobre 2023

Le projet – Consommation en eau

À raison de 35 m³ par heure par unité, cela fait plus de 300 000 m³/an. Où allez-vous pomper tant d'eau ?

C'est énorme.

Réponse du maître d'ouvrage

Nous vous remercions pour votre contribution.

La consommation d'eau du projet est estimée à 36 m³/heure au lancement du projet (une fois que la première unité de 100 MW de production d'hydrogène est mise en service) et à 110 m³/heure lorsque les 3 unités seront opérationnelles, soit 900 000 m³/an au total à terme. Le projet sera raccordé au réseau d'eau industrielle opéré par la Société des Eaux de l'Est (SEE).

Le territoire dispose de ressources en eau très abondantes, qui ont justifié en partie l'implantation historique d'activités – minières et industrielles – denses et gourmandes en eau localement. La consommation locale d'eau a diminué : il est ainsi estimé qu'en 10 ans la consommation annuelle en eau industrielle est passée de plus de 14 millions à environ 10 millions de m³.

Résultat, certaines nappes phréatiques, comme la nappe de grès du Trias, se reconstituent naturellement jusqu'à remonter, affleurer et envahir certaines communes.

Compte tenu du contexte, l'opérateur du réseau d'eau local - la SEE - et l'agence de l'eau Rhin Meuse ont confirmé la disponibilité de la ressource en eau au regard des consommations prévisionnelles du projet.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les pages 51-52 et 69 du [dossier de concertation](#).

Question (Q-2) – 23 octobre 2023

Le projet – Hydrogène blanc

Le projet semble très intéressant.

Mais a-t-on pris en compte l'existence d'un gisement souterrain d'hydrogène prêt de Folschviller ? Ce gisement d'hydrogène « blanc » (qu'on dit énorme !) pourrait-il éviter de construire ce projet d'hydrogène « vert » ?

Réponse du maître d'ouvrage

Nous vous remercions pour votre contribution.

L'existence d'un gisement d'hydrogène dans le sous-sol de Folschviller a bien été pris en compte (voir partie 5.4 page 87 du [dossier de concertation](#)).

Néanmoins, l'extraction de cet hydrogène nécessiterait des forages à plus de 3 km de profondeur et à l'heure actuelle, aucune technologie ne permet de séparer l'hydrogène des autres gaz au-delà d'un kilomètre de profondeur. Les technologies requises devant encore être développées, les industriels de la Grande Région pourraient ne pas pouvoir décarboner leurs processus dans les délais attendus (dès 2027 pour certains).

Avis (A-2) – 23 octobre 2023

Le projet – Coupon-T

Je suis favorable au projet tel que décrit.

Question (Q-3) – 31 octobre 2023

Le projet – Coupon-T

Pourquoi c'est toujours les carlingeois qui se font pollués ?

Réponse du maître d'ouvrage

Nous vous remercions pour votre contribution.

La méthode de fabrication de l'hydrogène utilisée dans le cadre du projet CarlHYng est l'électrolyse de l'eau.

L'électrolyse est une réaction électrochimique où l'eau H₂O est décomposée sous l'effet d'un courant électrique en 2 gaz : le dihydrogène H₂ et le dioxygène O₂. Le dihydrogène sera valorisé auprès d'industriels transfrontaliers dans le cadre de leur décarbonation et le dioxygène, que nous respirons déjà, sera rejeté dans l'atmosphère s'il n'est pas valorisé lui aussi.

Le projet CarlHYng ne générera en conséquent aucune émission de CO₂, de particules fines ou de poussières pouvant impacter les Carlingeois.

Par ailleurs, la décarbonation d'industriels induite par la production d'hydrogène électrolytique du projet permettra d'éviter l'émission de plus de 13 millions de tonnes de CO₂ sur 30 ans.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les parties 4.3 et 4.4 du [dossier de concertation](#) (pages 70 à 74).

Avis (A-3) – 23 octobre 2023

[Le projet – Coupon- T](#)

Vivement l'hydrogène et à terme les voitures à l'hydrogène.

Question (Q-4) – 07 novembre 2023

[Le projet – Coupon-T](#)

- 1) Quelle est l'utilité concrète de l'hydrogène ?
- 2) Quelles utilisations finales concrètes de l'H₂ et l'O₂ ?
- 3) Quels clients potentiels, et pour quelle capacité ?
- 4) Quelle proposition de récupération d'eau ? Par exemple pour 110 m³.

Réponse du maître d'ouvrage

Nous vous remercions pour votre contribution. Pour répondre à vos questions :

- 1) L'hydrogène est un gaz qui peut être employé en tant que :
 - Combustible : sa combustion n'émet que de l'eau ;
 - Réactif chimique : à température élevée, l'hydrogène est fortement réactif et un puissant réducteur ;
 - Ou vecteur énergétique : il peut stocker et restituer une partie de l'énergie ayant servi à sa fabrication, sous forme d'électricité par exemple au moyen d'une pile à combustible.
- 2) Aujourd'hui, la quasi-exclusivité de l'hydrogène mondial est produit à partir de combustibles fossiles (gaz naturel et charbon) et est largement employé dans la chimie lourde (fabrication d'engrais, de polyamides...) ainsi que dans la pétrochimie pour la désulfuration du pétrole.

Demain, l'objectif est de décarboner la fabrication d'hydrogène utilisé par ces usages industriels existants et de l'employer dans d'autres domaines :

- En remplacement des énergies fossiles pour décarboner certains procédés industriels : ex. la fabrication de l'acier ;
- Pour décarboner la chaleur industrielle haute température lorsque les solutions classiques, comme l'électrification directe, ne sont pas adaptées ;
- Pour produire des carburants de synthèse par des procédés combinant CO₂ capté et hydrogène afin de décarboner le transport maritime et aérien.
(voir partie 2.1 du Dossier de concertation (page 25) ou Support de présentation de la réunion publique thématique « hydrogène » du 14 novembre)

L'oxygène est un co-produit de l'électrolyse de l'eau. Ce gaz a de multiples applications, détaillées en partie 4.4 du Dossier de concertation. Les options de valorisation de l'oxygène co-produit par CarlHYng sont étudiées par VERSO ENERGY auprès d'industriels ou d'entreprises locales. Si ces études sur la valorisation n'apportent pas de débouchés, alors l'oxygène serait relâché dans l'air.

- 3) La proximité de CarlHYng avec le projet de canalisation 100% hydrogène déployé par GRTgaz, CREOS et Encevo, dans le cadre du projet MosaHyc, permettra de desservir :
- les usages d'industriels transfrontaliers souhaitant se décarboner par l'hydrogène (ex : sidérurgie, chaudronnerie, production de céramique ...) ;
 - et les usages régionaux de mobilité lourde et logistique.

A ce jour, les besoins industriels rendus publics dans la Grande Région sont de l'ordre de 62 à 77 kilotonnes d'hydrogène d'ici 2030 répartis entre plusieurs industriels (SHS, Villeroy & Boch, HDF Energy). D'autres industriels étudient également l'intégration d'hydrogène dans leur processus et seront donc amenés à augmenter les besoins régionaux en hydrogène.

(voir partie 2.6 du Dossier de concertation (pages 37 à 39) et la présentation de la réunion publique thématique du 14 novembre).

- 4) Un tiers de l'eau brute en entrée du site n'est pas transformé en hydrogène, ainsi sur une consommation de 110 m³ d'eau par heure prévue pour les 300 MW d'électrolyse à terme, 30m³ par heure seraient rejetés.

Aujourd'hui plusieurs exutoires sont étudiés pour accueillir les eaux de rejet du projet :

- les cours d'eau locaux (Merle, Bisten, Rosselle, Lauterbach, ruisseau de Diesen) ;
- l'infiltration dans le sol ;
- une valorisation en boucle fermée de l'ensemble des effluents vers l'entrée du procédé d'électrolyse moyennant un traitement supplémentaire.
(voir Dossier de concertation, partie 4.4).

Avis (A-4) – 24 octobre 2023

Le projet – Coupon-T

Très favorable à la production d'hydrogène qui est une ressource d'avenir.

Question (Q-5) – 07 novembre 2023

Le projet – Coupon-T

Où passe les conduites ? Il faut des plans bien définis. Hydrogène = Pollution carbone. Pour l'instant on a encore un peu d'eau qui nous coûte chère sans compter les factures d'électricité + gaz.

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Le projet MosaHYc auquel sera raccordé CarlHYng vise à établir un réseau de 100 km de canalisations 100 % hydrogène dans la Grande Région.

70 km de ce réseau proviendront d'infrastructures existantes de transport de gaz naturel (pour GRTgaz) et de naphta (pour CREOS Allemagne) qui seront reconverties à l'hydrogène. En France, trois tronçons de canalisations neuves, d'environ 2 km chacun, resteront à construire respectivement sur les communes de Creutzwald, Diesen et Bouzonville.

Le tracé de MosaHYc se calque donc pour l'essentiel sur le tracé de canalisations de gaz existantes.

(cf. partie 2.6 page 35 du dossier de concertation).

Le procédé de production d'hydrogène envisagé pour le projet est l'électrolyse de l'eau qui a l'avantage de n'émettre aucune émission de carbone.

(cf. partie 4.4 du dossier de concertation).

Avis (A-5) – 24 octobre 2023

Le projet – Coupon-T

Accord pour ce projet écologique si l'eau ne vient pas à manquer pour les habitants.

Question (Q-6) – 09 novembre 2023

Le projet – Coupon-T

D'après des expertises, le plus important gisement mondial d'hydrogène vert existe dans notre région (Folschviller, RL 09/23). Pourquoi vouloir aujourd'hui une usine de fabrication d'hydrogène? Le coût de la fabrication par la méthode de l'électrolyse de l'eau étant une méthode très coûteuse.

Réponse du maître d'ouvrage

Nous vous remercions pour votre contribution. Pour répondre à votre question, l'existence d'un gisement d'hydrogène dans le sous-sol de Folschviller a bien été pris en compte (*voir dossier de concertation, partie 5.4*).

Néanmoins, l'extraction de cet hydrogène nécessiterait des forages à plus de 3 km de profondeur et à l'heure actuelle, aucune technologie ne permet de séparer l'hydrogène des autres gaz au-delà d'un kilomètre de profondeur. Les technologies requises devant encore être développées, les industriels de la Grande Région pourraient ne pas pouvoir décarboner leurs processus dans les délais attendus (dès 2027 pour certains).

Par ailleurs, différents facteurs pourront réduire les coûts de l'hydrogène produit par électrolyse à l'avenir :

- la baisse du tarif de l'électricité renouvelable et bas-carbone liée à une production accrue,
- le développement de la filière hydrogène et les avancées technologiques telles que l'amélioration de l'efficacité des électrolyseurs,
- les politiques publiques et les mécanismes de financement incitant à la consommation d'hydrogène décarboné en remplacement de l'hydrogène produit à partir de combustibles fossiles.

(cf. partie 2.2 du dossier de concertation).

Avis (A-6) – 27 octobre 2023

Le projet – Coupon-T

Présentation très claire et didactique du projet. L'innovation technique de cette filière H2 est formidable. L'idée existe depuis tellement longtemps. Il fallait la maîtrise de toutes les contraintes technologiques.

Question (Q-7) – 13 novembre 2023

La concertation préalable – Réponses et peu d'avis

« oui, tout d'abord pourquoi tant d'attente pour les réponses...et aussi pourquoi si peu d'avis, ça pose question, non ? Tout ce préalable pour....Et pourtant, certains réclament à l'envi, des référendums ... »

Réponse du maître d'ouvrage

Nous vous remercions pour votre contribution.

Nous nous efforçons d'apporter les réponses dans les meilleurs délais.

Des avis ont été exprimés via les coupons T réceptionnés à la suite de la campagne de distribution. Par ailleurs, les réunions publiques organisées dans le cadre de la concertation ont été très suivies, avec de nombreuses questions et contributions (vous pouvez en consulter les verbatims).

Il appartiendra aux garants, dans leur bilan de la concertation préalable, d'évaluer le dispositif d'information mis en place et le niveau de participation.

Avis (A-7) – 27 octobre 2023

Le projet – Coupon-T

Je suis absolument contre le projet.

Question (Q-8) – 16 novembre 2023

Le projet – Manque de l'eau

Je pense qu'il n'y a pas assez d'eau dans la région. D'une part, nous n'avons déjà pas le droit d'arroser notre jardin en été et d'autre part, du côté allemand de la frontière, à 10 km seulement de Carling, on prévoit une usine de batteries qui consommera encore plus d'eau que ce projet (115 m³/heure). Comment vous assurez-vous qu'il y aura suffisamment d'eau venant de l'extérieur ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Le territoire dispose de ressources en eau très abondantes, qui ont justifié en partie l'implantation historique d'activités – minières et industrielles – denses et gourmandes en eau localement. La consommation locale d'eau a diminué : il est ainsi estimé qu'en 10 ans la consommation annuelle en eau industrielle est passée de plus de 14 millions à environ 10 millions de m³.

Résultat, certaines nappes phréatiques, comme la nappe de grès du Trias, se reconstituent naturellement jusqu'à remonter, affleurer et envahir certaines communes.

Compte tenu du contexte, l'opérateur du réseau d'eau local - la SEE - et l'agence de l'eau Rhin Meuse ont confirmé la disponibilité de la ressource en eau au regard des consommations prévisionnelles du projet.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les pages 51-52 et 69 du dossier de concertation.

Avis (A-8) – 31 octobre 2023

Le projet – Coupon-T

- Utilisation d'eau non potable impérative
- Non destruction de nos forêts obligatoire
- Création d'une station pour les véhicules H2 des particuliers
- Main d'œuvre de locaux et non personnel de l'UE.

Question (Q-9) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Par rapport au plan d'implantation du site, vous êtes vraiment juste à côté de la forêt de l'ONF, vous semblez proche des arbres. Vous avez parlé de 2 forêts. Je n'ai pas compris. En cas de feu de forêt, il y a une distance à respecter ? La forêt n'est pas protégée ? »

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

VERSO ENERGY a collaboré dès la phase de conception de l'implantation du projet avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sur les mesures de protection et gestion d'incendie à mettre en œuvre, notamment en regard du voisinage du site avec un bois privé et la Forêt Domaniale de Saint-Avold qui bénéficie d'un classement en Forêt de Protection par décret ministériel de 1989 (voir partie 4.2 du dossier de concertation, paragraphe « La présence à proximité de la forêt de protection de Saint-Avold »).

La collaboration se poursuivra tout au long du développement, construction et exploitation du projet.

Avis (A-9) – 03 novembre 2023

Le projet – Coupon-T

Pour que le projet soit viable et acceptable sur le plan écologique, deux conditions sont impératives.

1° La matière première (eau) ne doit pas être prélevée dans les nappes phréatiques/les cours d'eau.

2° L'énergie nécessaire à l'électrolyse devrait être indépendante du nucléaire et/ou des centrales thermiques (0% carbone indispensable).

Question (Q-10) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Vous avez annoncé une levée de fonds de 50 millions d'euros. Il en faut 10x plus pour financer votre projet. Avec cet argent, vous avez d'autres projets à financer. Comment vous comptez financer ce projet ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Le financement des projets que développe Verso Energy, dont CarlHYng, peut être entièrement assuré par les fonds propres et l'endettement de la société.

Verso Energy peut par ailleurs compter sur ses investisseurs : Crescendix, Eiffel Investment Group, AMS Capital et NJJ Holding pour assurer le bon développement de ses projets.

Avis (A-10) – 03 novembre 2023

Le projet – Coupon-T

Je crois en la richesse de ma région même si certains l'ont détruite. Je suis mineur de fond.

Question (Q-11) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Lors de vos dernières réunions, vous n'avez pas parlé de contrat d'exploitation. Pouvez-vous préciser le type de contrat d'exploitation ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Le choix du contrat d'exploitation n'est pas encore arrêté. Indépendamment du type de contrat choisi, les emplois créés seront essentiellement locaux.

Avis (A-11) – 15 novembre 2023

Le projet – Coupon-T

Si je peux économiser de l'argent, si ça va me permettre d'avoir une plus belle vie et contribuer à sauvegarder la planète, en plus de la création d'emplois... Tout me va, c'est super magnifique ce projet.

Question (Q-12) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Vous dites qu'il y a de la place pour tout le monde, mais c'est faux. Sur internet, le client allemand dit qu'il n'a besoin que de 50 000 tonnes d'hydrogène par an, et que c'est que en 2025 qu'il aura besoin de plus avec vos 50 000 tonnes vous visez 100% des parts de marché. Vous avez une exclu ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Au niveau du territoire transfrontalier, les besoins en hydrogène sont estimés de 70 000 à 95 000 tonnes par an à l'horizon 2030 et pourraient grimper à 200 000 tonnes par an d'ici 2035-2040.

Plusieurs projets de production d'hydrogène seront nécessaires pour satisfaire les besoins du territoire. Leur diversité répondra par ailleurs à la volonté des industriels consommateurs d'hydrogène de diversifier leur source d'approvisionnement afin de mieux répartir les risques entre les producteurs.

Concernant SHS et comme cela est précisé dans leur cahier d'acteur, l'industriel allemand prévoit de sélectionner plusieurs producteurs indépendants d'hydrogène sur la base d'une procédure d'appel d'offres. La sélection des partenaires contractuels sera basée sur des critères

objectifs. Verso Energy entend participer dans les règles à l'appel d'offres du client comme les autres acteurs du territoire.

Avis (A-12) – 16 novembre 2023

Le projet – Coupon-T

Je suis contre ce projet car il est trop couteux en eau. D'autre part, il est dépendant d'un organisme étranger.

Question (Q-13) – 08 décembre 2023

Le projet - Coupon-T

Sur internet, le client allemand dit qu'il n'a besoin que de 55 000 tonnes d'hydrogène en 2030, et c'est que en 2045 qu'il aura besoin de beaucoup plus d'hydrogène. Mais le client il va vouloir diversifier son approvisionnement en hydrogène aussi avec des fournisseurs allemands (2 sur les 3 d'après ce qu'il se dit). Votre projet est concurrent du projet des salariés de la centrale. Avec vos 50 000 tonnes ça veut dire que vous visez presque 100% des parts de marché ? Vous avez signé une exclusivité avec le client ? Donc vous prenez toute la place !

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Verso Energy ne dispose d'aucune exclusivité avec SHS et entend participer dans les règles à l'appel d'offres du client. Comme le précise le cahier d'acteur du client allemand SHS, celui-ci sélectionnera plusieurs producteurs indépendants d'hydrogène sur la base d'une procédure d'appel d'offres. La sélection des partenaires contractuels sera basée sur des critères objectifs.

Par ailleurs, SHS n'est pas le seul client industriel connecté ou amené à se connecter au réseau MosaHYc. D'autres industriels se sont notamment déjà manifestés pour s'approvisionner en hydrogène par le biais du pipeline transfrontalier : Villeroy&Boch, HDF, Nemark...

Avis (A-13) – 20 novembre 2023

Le projet – Coupon-T

Très bon projet pour La Moselle Est.

Question (Q-14) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Nous n'avons jamais vu le maire de Saint-Avold à vos réunions. Est-ce qu'il vous soutien ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Le maire de Saint-Avold était présent à la réunion de synthèse de la concertation, ayant eu lieu le 7 décembre à la salle des fêtes de Carling, aux côtés des maires de Carling et de Creutzwald, de M. le sous-préfet et de Mme Beauvais, conseillère régionale qui représentait le président de la région Grand-Est.

Avis (A-14) – 28 novembre 2023

Le projet – Coupon-T

A la concertation du 14 novembre, Verso a évoqué l'exploration d'autres débouchés que la conduite MosaHYc. Il faudrait introduire ces possibilités dans votre DDAE. Par exemple un stockage sur site dans des bouteilles, transport par camion pour alimenter les stations-service voire installer une station-service sur le site, raccordement sur un autre réseau appartenant à GRTgaz pour un mélange Gaz Naturel + H2.

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Au stade actuel des besoins en hydrogène référencés dans la Grande Région, seule l'injection dans le réseau MosaHYc est envisagée.

En revanche, en fonction de l'émergence future des besoins en hydrogène du territoire et plus particulièrement de la volonté de certains industriels non raccordés à MosaHYc souhaitant se décarboner dans les prochaines années, il pourra être envisagé de les approvisionner par une canalisation depuis CarlHYng indépendamment de MosaHYc.

La perspective d'un autre débouché indépendamment du réseau Mosahyc n'étant pas clairement identifiée et ne faisant donc l'objet d'aucune certitude à ce stade, il n'est pas prévu d'évoquer cette éventuelle canalisation future dans le dossier d'autorisation d'exploiter et en particulier l'étude d'impact.

Question (Q-15) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Le terrain sur lequel vous souhaitez vous installer n'est pas compatible avec un usage industriel. Dans votre dossier, vous expliquez (p.45) que l'activité en cours sur le site ne devrait pas s'arrêter avant 2033. Vous expliquez qu'une demande de modification de statut du terrain doit être effectuée puis de remise en état du site. Enfin, la destination du terrain devra changer pour qu'elle devienne industrielle. Tant que l'exploitation sur ce site ne sera pas arrêtée, vous ne pouvez pas commencer cette procédure, ni faire les travaux ! Pouvez-vous donc préciser la classification du terrain ? Avez-vous commencé les démarches de changement de destination ? Avez-vous un accord de la DREAL sur le sujet ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Le site envisagé pour l'installation du projet CarlHYng est aujourd'hui occupé par une ISDI (installation de stockage de déchets inertes), gérée par la société CGR ENVIRONNEMENT, filiale du groupe TELLOS dont l'activité sera arrêtée de façon anticipée, avant 2033 donc, afin de laisser place à la production d'hydrogène visée. L'ISDI est un site soumis à autorisation ICPE, comme le sera CarlHYng.

Un porter à connaissance sera réalisé pour solliciter une modification des conditions de remise en état imposée dans l'arrêté préfectoral n°2013-DDT/SABE/PNB-2 du 22 février 2013 et dans l'arrêté préfectoral n°2017-DCAT/BEPE-95 du 10 mai 2017 de la société CGR ENVIRONNEMENT. En effet, en l'état des autorisations, CGR Environnement a l'obligation de rétablir l'état initial du site ce qui ne sera pas le cas compte tenu du projet CarlHYng.

Ce dossier sera réalisé conformément aux exigences du Code de l'Environnement, et plus spécifiquement à l'article R. 181-46 du Code de l'Environnement.

Ensuite, un mémoire de cessation d'activité sera réalisé par la société CGR ENVIRONNEMENT. Le mémoire de cessation sera transmis à la Préfecture au moins trois mois avant l'arrêt définitif.

Ce dossier sera réalisé conformément aux exigences définies à l'article R. 512-39-1 et à l'article R. 512-35 du Code de l'environnement.

Avis (A-15) – 01 décembre 2023

La concertation préalable – Avis de l'ADEL – Association de Défense de l'Environnement et Lutte contre la Pollution en Moselle-Est

Compte rendu de la concertation du 22 novembre au CAC (Centre d'Action Culturel) de Saint Avold,

Réunion organisée par la Commission Nationale de Débat Public où peu de personnes indépendantes extérieures au projet s'étaient rendues. Ceci est très dommageable car nous avons TOUS un devoir de connaître ce qui nous entoure ou qui va nous entourer. Cette réunion s'est au final avérée assez décevante.

Si la rencontre publique thématique "L'hydrogène, vecteur de transition écologique et énergétique du territoire" du mardi 14 novembre au Centre culturel Pierre Messmer de Saint-Avold était intéressante avec un public relativement nombreux, il n'en a pas été de même pour l'atelier d'approfondissement "Comment le projet s'intègre dans le territoire : emploi-formation, maîtrise des risques industriels et des effets sur l'environnement, intégration paysagère..." du mercredi 22 novembre au Centre culturel Pierre Messmer de Saint-Avold. La séance a été organisée sur le principe de « mini-ateliers tournants toutes les vingt minutes réunissant environ 5 à 7 personnes sur des thèmes différents : Environnement, Emploi, etc. Beaucoup de brouhahas ont malheureusement rendu les échanges difficiles et inaudibles. Alors qu'il y avait dans la salle une installation technique de qualité (écrans reliés à un ordinateur et tableau pédagogique de l'électrolyse), il est regrettable que les organisateurs se soient abstenus d'utiliser ces outils didactiques pour les mettre à disposition du public qui aurait pu intervenir en présentant des éléments complémentaires afin de mieux cerner la situation comme la géologie du GTI sous-sol du territoire ; la remontée de la nappe phréatique ; le cône piézométrique par rabattement de nappe sous le complexe industriel de Carling qui ont une très grande importance

sur les impacts de projet sur l'environnement car n'oublions pas que 150 années d'exploitation minière ont laissé des traces .

Dans l'atelier « risques environnementaux » auquel j'ai participé , il n'y avait pas d'animateur chargé de diriger le débat en fournissant des compléments d'information scientifiques et techniques aux personnes ayant fait l'effort de se déplacer pour « apprendre et s'informer ». Les échanges sont restés très superficiels voire inutiles comme la discussion sur la taille des câbles électriques d'alimentation de l'électrolyseur qui a pris la moitié du temps de la durée de l'atelier , et personnellement, je n'ai vu personne prendre des notes. Ceci augure mal de la qualité de la restitution finale de cette concertation publique prévue le 7 décembre prochain . J'estime pour ma part que cette concertation n'a pas répondu aux attentes du faible public, son organisation et la méthodologie retenue ne sont pas satisfaisantes. J'ai vraiment eu l'impression que tout avait été organisé pour « mener à terme ce projet sans faire de bruit ». Ainsi, au vu du planning des différents travaux programmés, le projet avait manifestement déjà été validé sans attendre la clôture de l'enquête publique et sans tenir compte des avis du public ! J'ai personnellement quitté la salle par dépit avant la fin de la réunion. Il est encore trop tôt pour prendre position ici sur ce projet. Si « l'hydrogène » représente un vecteur intéressant pour la transition écologique, il reste qu'à l'heure actuelle cette technologie est encore imparfaitement maîtrisée. Pour la bonne compréhension de tous les enjeux que soulève ce projet, je souhaite rappeler ici un certain nombre d'attendus sur la fabrication et l'usage industriel de l'Hydrogène.

Les enjeux sécuritaires autour de l'hydrogène sont réels car la difficulté majeure reste l'aspect innovant de ce procédé industriel, toujours en phase de développement mais dont les modalités de déploiement restent imprécises. Un certain nombre d'incertitude ou de dangers sont inhérents à son emploi :

En premier lieu, l'hydrogène est une substance extrêmement inflammable et très réactive (incendie, explosion...). Ce gaz a la propriété de former avec l'air des mélanges explosifs dans des proportions très étendues (de 4 à 77 % en volume) et même de pouvoir d'exploser spontanément en cas d'élévation de température ou de pression (source INRS). Le risque d'explosion et d'incendie est donc important et peut engendrer de véritables catastrophes. L'inflammabilité de l'hydrogène constitue ainsi, au sein de toutes les entreprises utilisatrices, un danger omniprésent -à-vis des personnes et des équipements vis. C'est évidemment aussi le cas sur les sites de production, de conditionnement, de stockage, lors de son transport et de son utilisation. Les risques de fuite accidentelles sont toujours importants et présents car la molécule de dihydrogène (H₂), la plus petite molécule existante, peut interagir avec de nombreuses autres substances, entre autres la structure de son contenant. Par exemple l'explosion d'un réservoir d'hydrogène le 1^{er} octobre 1988 Saint-Fons (Rhône) trouve son origine dans la mise en contact de l'hydrogène avec de l'acier, ce qui a conduit à une rupture brutale (explosion pneumatique) de ce réservoir sous pression. (les petites molécules d'hydrogène ont peut-être fui par une ouverture microscopique et avec la pression la fuite s'est échauffée jusqu'à l'explosion ?)

Les scientifiques estiment par ailleurs que, la production/'utilisation d'une tonne de dihydrogène provoque systématiquement des fuites estimées entre 5 et 30 kg. Ces émissions génèrent sur le climat le même impact que l'émission de 1 à 6 tonnes de CO₂.

Il faut être conscient aussi que toute installation qui rejette de la chaleur et de la vapeur d'eau contribue peu ou prou au réchauffement climatique car la molécule d'eau est un gaz à effet de serre aussi actif que le méthane ou le dioxyde de carbone: la vapeur d'eau se concentre d'avantage dans l'atmosphère lorsque la température de celle-ci s'élève. C'est évidemment le cas des deux projets de fabrication d'Hydrogène envisagés à CARLING. Il semblerait enfin que l'énergie produite par la combustion d'une quantité donnée de dihydrogène est sensiblement égale à celle nécessaire pour produire cette même quantité de molécules dihydrogène: le bénéfice est donc faible, voire inexistant!

Quels sont les principaux problèmes soulevés par ce projet Carlhyng vis-à-vis de l'environnement, de la santé et du bien-être des populations riveraines. ?

D'abord, comme pour le Projet Parkes, peu d'éléments détaillés sur le process utilisé ont été présentés au cours de cette réunion, la présentation du fonctionnement de l'électrolyseur PEM à membrane échangeuse de protons n'a pas été faite .Il est donc impossible de se faire une idée précise de l'ensemble des dangers et impacts potentiels de cette nouvelle activité sur l'environnement et la santé des populations ! A ce sujet, il convient de rappeler que les risques pour l'environnement et la santé des populations riveraines dépendent non seulement de la nature des dangers encourus (aléas) mais aussi du contexte local (enjeux). Ce volet n'a pratiquement pas été abordé.

Puis, concernant les besoins futurs en électricité de deux projets (Le projet Carlhyng et celui d'Emil'Hy annoncé le premier), la question se pose de la capacité à garantir une fourniture permanente et suffisante d'électricité à ces deux entreprises très énergivores ; sans pénaliser les usagers des territoires environnants ? Il convient, à ce sujet de garder en mémoire les craintes de coupures de courant au cours de l'hiver 2022-2023 suite à l'indisponibilité de plusieurs réacteurs nucléaires ! Craintes qui ont conduit à réactiver en urgence en automne 2022 le groupe 6 de la centrale électrique E.H. (charbon), qui avait pourtant été arrêtée définitivement en mars 2022 précédent !

Qu'en sera-t-il demain si un tel scénario venait à se reproduire ? Qui bénéficiera d'une priorité d'accès à l'électricité : Les activités économiques ou la population ? Cette question doit être tirée au clair avant toute décision !

Il est également admis que le rendement des installations de production d'Hydrogène plafonne aux environ de 60 à 70% ! La question se pose donc de limiter drastiquement cette énergie létale et/ou de la récupérer.

Par ailleurs un certain nombre d'informations essentielles sont absentes dans les documents présentés où il reste de nombreuses zones d'ombre non maîtrisées ! S'il est indiqué que l'eau, indispensable à la production d'hydrogène, sera acheminée via « le réseau d'eau industrielle » Cette formulation ne permet pas de connaître l'origine de cette eau, et donc de vérifier la compatibilité avec les ressources existantes et la cohérence avec les plans de gestion idoines.

Par ailleurs, force est de constater qu'actuellement aucun pays européen n'est capable de produire de l'hydrogène avec un mix électrique totalement décarboné sans devoir recourir au nucléaire. Or, il est annoncé, sans autre détails, que « dans le cadre du projet CarlHYng, les électrolyseurs seront alimentés majoritairement par de l'électricité renouvelable ». Une telle affirmation nécessite d'être expliquée en indiquant d'où proviendrait toute cette énergie. En effet, de nombreuses interrogations sont soulevées par une telle option par exemple :

Recourir au photovoltaïque implique d'immenses surfaces pour implanter les panneaux nécessaires. Les avons-nous sur notre territoire ? Sinon où et qui ? S'il s'agit t'il de se tourner vers la biomasse ? Quelle seront alors les ressources mobilisées ? Seront-elles agro-forestières et de proximité ? La ressource locale sera-t-elle suffisante et pérenne pour alimenter ces deux projets en sus des projets lancés par ailleurs dans la région ? . De plus, les rejets des eaux usées issues de l'installation CarlHYng posent problème car il n'est pas prévu pour le moment de raccordement à la station finale de traitement et d'épuration avant leur rejet dans la Merle. Or, à propos du process utilisé par CarHYng, la littérature scientifique considère que :«... cette méthode présente des inconvénients, par exemple, l'électrolyseur PEM fonctionne dans des conditions fortement acides, ce qui impose des exigences particulières au système... »

C'est pour cette raison que nous n'accepterons jamais que les eaux de l'électrolyseur soient infiltrées dans le sol ou rejetées dans les eaux superficielles (Bisten, Rosselle, Lauterbach, ruisseau de Diesen) sans bénéficier d'une épuration efficace !

Nous attendons lors de la Réunion publique de synthèse du jeudi 7 décembre à Carling que les initiateurs du projet présentent en détail le fonctionnement de l'électrolyseur(animation vidéo ou PowerPoint avec des « slides » peu chargés et compréhensibles) avec ce qui «entre» dans l'électrolyseur, ce qui en « sort » et ce qui est « perdu » de telle manière que, la population riveraine puisse avoir une idée des éventuels rejets sur l'environnement !

[Voir le document joint](#)

Question (Q-16) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Le maire de Carling assume publiquement que la commune a besoin d'argent, et que des recettes spéciales sont promises par votre entreprise. Qu'est-ce que vous lui promettez ? Est-ce que c'est assez pour tenter de détruire l'avenir des salariés de la centrale Emile Huchet et renier les engagements qu'il a pris avec des derniers ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Aucune « recette spéciale » n'a été promise. VERSO ENERGY s'acquittera des taxes et impôts réglementairement associés au déploiement d'un tel projet. La commune de Carling percevra en conséquent des retombées financières au même titre que toute autre commune accueillant un projet industriel.

Avis (A-16) – 05 décembre 2023

Le projet – Bonne nouvelle pour notre territoire

Ce projet s'inscrit complètement dans la transition énergétique que nous devons mener. L'hydrogène renouvelable est l'énergie de demain tant pour remplacer les combustibles utilisés dans l'industrie que les carburants dans la mobilité. Ce projet sera un des premiers à produire

une telle quantité d'hydrogène renouvelable en France et c'est une belle opportunité pour notre territoire de l'accueillir.

Question (Q-17) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Lors de la deuxième réunion d'information vous avez mentionné du stockage sur site (or cela n'apparaît pas dans votre dossier). Qu'en est-il aujourd'hui ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci de votre contribution.

Verso Energy prévoit d'injecter directement sa production dans le réseau MosaHYc à destination des clients industriels qui y sont connectés ou s'y connecteront. Comme précisé dans le dossier de concertation (p77 et p81), des petits systèmes de stockages « tampons » nécessaires au procédé industriel même seront présents sur site, chacun contenant moins de 20 kg d'hydrogène (ils sont situés entre les électrolyseurs et les compresseurs, et permettent de lisser l'approvisionnement des compresseurs en hydrogène en cas de variation de la production). Il n'est pas envisagé de mettre du stockage supplémentaire d'hydrogène à plus grande échelle sur le site.

Avis (A-17) – 06 décembre 2023

Le projet – Soutien au projet

Depuis longtemps les recherches ont mis en avant l'intérêt de l'hydrogène dans la mutation énergétique et écologique nécessaire aujourd'hui .La Lorraine avec un passé récent de disparition importante d'entreprises industrielles et notamment celles liées au charbon verra son image améliorée d'une région tournée résolument vers l'avenir.

La création d'emploi induite est un autre avantage de ce projet ainsi que le renforcement de la coopération transfrontalière.

Question (Q-18) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Vous mentionnez que les habitants sont à 400m du projet hydrogène mais c'est faux ! Les premiers jardins sont juste de l'autre côté de la route à 100m de l'usine ! On le voit sur nos plans. C'est quoi les cercles de danger ? Pourquoi vous ne les montrez pas ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Les premiers bâtiments du projet se situeront à plus de 150m des premières habitations.

Les résultats des études seront disponibles au stade de l'enquête publique, néanmoins le projet n'implique pas de risque majeur pour le voisinage.

La sécurité des employés du site et des riverains est un enjeu prioritaire pour VERSO ENERGY.

Avis (A-18) – 08 décembre 2023

Le projet – Avis

L'hydrogène est nécessaire aujourd'hui dans la mutation énergétique et écologique. La création d'emploi liée à ce projet, est une force pour notre territoire, notamment avec la fermeture des usines du secteur.

Question (Q-19) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Votre capital social est de 250 000 euros, c'est même pas le prix d'une étude d'ingénierie. Comment vous comptez financer le projet ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Le financement des projets que développe Verso Energy, dont CarlHYng, peut être entièrement assuré par les fonds propres et l'endettement de la société.

Verso Energy peut par ailleurs compter sur ses investisseurs : Crescendix, Eiffel Investment Group, AMS Capital et NJJ Holding pour assurer le bon développement de ses projets.

Avis (A-19) – 08 décembre

Le projet – Coupon-T

Vous dites qu'il y a de la place pour les deux projets maintenant mais c'est faux ! Les débouchés dont vous parlez n'existeront pas avant 10 ou 15 ans ! Nous, les salariés de la centrale E.Huchet n'avons pas tout ce temps à attendre ! La transition énergétique du site c'est maintenant ! Vous serez les bienvenus sur le territoire lorsque notre usine Emil'HY aura été mise en service et que les salariés auront tous été reclassés.

Question (Q-20) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Vous voulez implanter votre usine sur une sur lequel il y a déjà des salariés. Vous osez annoncer la création d'une trentaine d'emplois. Ici nous avons déjà trop subi des fausses promesses et les fermetures d'usines. Le projet d'hydrogène que nous prônons sur le site de la centrale c'est la garantie de notre avenir, nous les salariés du charbon. Pouvez-vous confirmer que l'implantation

de votre projet va non seulement détruire le reclassement des salariés du charbon mais aussi supprimer le travail des camarades ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Des solutions de reclassement au sein du groupe Tellos seront proposées aux salariés de CGR dont l'activité sera arrêtée de façon anticipée afin de permettre le déploiement de CarlHYng.

Le projet CarlHYng va créer une quarantaine d'emplois directs. Parce qu'un seul projet ne permettra pas de répondre à tous les besoins en hydrogène de la région et que SHS a d'ores et déjà annoncé souhaiter s'approvisionner auprès de plusieurs producteurs, le développement du projet CarlHYng n'empêchera pas le développement d'autres projets sur le territoire

Avis (A-20) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Il y a 2 projets concurrents l'un à Carling, l'autre à Saint-Avoid. Le premier à 100m des habitations, l'autre beaucoup plus loin. L'un porté par un acteur qui n'en a rien à faire du territoire, l'autre par l'exploitation historique de la centrale Emile Huchet, qui tient ses engagements pour le développement du territoire et de l'emploi. Puisqu'il faut choisir, alors laissons les habitants choisir. Les maires peuvent-ils organiser un référendum local ?

Question (Q-21) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Vous dites qu'il y a de la place pour tout le monde et que la demande est là mais c'est faux. Dans le tuyau de GRTgaz il n'y a pas la place pour le projet des salariés de la centrale et le vôtre. Le tuyau il peut transmettre quelle quantité d'hydrogène ? Avec vos 300 MW vous allez prendre toute la place dans le tuyau. Vous indiquez que vous allez prendre 85% dans votre dossier. Pour augmenter le tuyau, il faut en poser un nouveau et vous dites vous-même que ça va prendre 5 à 10 ans ! Donc en gros vous empêchez tous les autres projets avant 2035 !

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Compte tenu du calendrier des mises en service annoncées des projets transfrontaliers de production d'hydrogène connectés à MosaHYc jusqu'en 2030 (CarlHYng, Emil'HY et HydroHub Fenne en Allemagne), la taille de la canalisation ne deviendrait dimensionnante qu'à partir de 2030.

Entre temps et en fonction de l'émergence des besoins :

- une extension et/ ou un renforcement de MosaHYc par les transporteurs de gaz est envisageable ;

- il sera possible d'alimenter des consommateurs non raccordés à MosaHYc par d'autres moyens (pose d'autres canalisations, transport par camions...)

Enfin les consommateurs d'hydrogène qui se sont déjà manifestés (SHS, Villeroy&Boch, Nematik...) ont d'ores et déjà signifié leur souhait de se fournir auprès de plusieurs producteurs afin de mieux répartir le risque d'approvisionnement. Un seul producteur n'aura donc pas l'exclusivité du marché.

Avis (A-21) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Dans votre dossier vous dites qu'il n'y a pas de problèmes environnementaux. Ici, on sait bien qu'il y a tout autour des usines, plein d'espèces protégées et qu'il faut souvent mettre en place des mesures de compensation importantes pour les animaux.

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Dans le cas où des espèces protégées seraient identifiées et que des mesures de compensation seraient à prévoir, le groupe TELLOS, partenaire de VERSO ENERGY sur ce projet, dispose d'une réserve foncière de plusieurs dizaines d'hectares accolée au site du projet qui pourra être employée le cas nécessaire.

Question (Q-22) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Air Liquide construit une usine de production d'hydrogène de 200 MW, ils annoncent un investissement de 400 millions d'euros en cohérence avec les montants d'investissement des projets qui sortent de terre en Europe. Votre projet c'est 300 MW pour seulement 400 millions, c'est beaucoup moins élevé. Pourquoi l'estimation du coût de votre projet est aussi faible en comparaison ? Est-ce que vous avez fait des projets d'ingénierie pour qualifier le prix ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Le montant d'investissement du projet est aujourd'hui estimé à 450 millions d'euros, incluant les coûts de génie civil et d'équipements industriels, ainsi que les coûts afférant aux raccordements électriques et canalisation hydrogène nécessaires.

Les montants ont été évalués en concertation avec les différents intervenants sur le projet (RTE, GRTgaz, Siemens Energy, Tellos ...) et avec l'expertise et retour d'expérience des employés de VERSO ENERGY dans le développement de projets industriels d'ampleur (ex. développement de centrales à gaz).

Avis (A-22) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Lors de la première réunion, vous avez dit que le contrôle de l'installation serait assuré à distance. Le projet Emil'HY lui aura des salariés en permanence en 3x8 pour assurer production, sécurité et surveiller. Vous allez détruire des emplois mais en plus aller aux économies en ne mettant pas assez de salariés pour assurer la sécurité.

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Lors de la première réunion de concertation, GRTgaz a expliqué que le suivi (détection incendie et surpression) et la mise en sécurité de la conduite MosaHYc seront pilotables à distance.

En ce qui concerne les installations de production d'hydrogène du projet CarlHYng, entre 30 et 50 employés veilleront au quotidien au bon fonctionnement et à la sécurité du site, aidés de systèmes de mesure (des différents gaz, hydrogène, oxygène, azote, de la température, de la pression...) et de commande qui surveilleront en permanence le site. La sécurité des employés du site et des riverains est un enjeu prioritaire pour VERSO ENERGY.

Avis (A-23) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Super projet pour plusieurs raisons :

- Bon pour l'environnement en favorisant la sortie des énergies fossiles
- Bon pour la commune de Carling car il apporte des emplois sans polluer
- Contribue à la coopération franco-allemande
- Les actionnaires de Verso Energy sont tous français.

Question (Q-23) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Votre projet est concurrent au projet Emil'HY. La directrice de cabinet de la ministre de l'Energie a reçu le syndicat CFDT de la centrale E.Huchet et assuré son soutien sur le projet hydrogène Emil'Hy. La ministre a aussi envoyé un courrier au Président de GazelEnergie. Le gouvernement s'est engagé à protéger nos emplois avec la fin du charbon. N'avez-vous pas honte de venir chez nous expliquer que vous allez créer quelques emplois alors même que vous allez détruire ceux qu'on nous a promis ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution

Verso Energy se réjouit du soutien accordé par différentes institutions au projet de GazelEnergie, qui doit permettre le reclassement des employés du charbon.

Le projet de GazelEnergie et celui de Verso Energy sont complémentaires. Pour preuve, les deux projets ont reçu le label européenne « Projet d'Intérêt Commun » qui doit leur permettre un

développement facilité. De plus, le ministère de la Transition Énergétique et le ministère de l'Industrie soutiennent également le projet CarlHYng (lettre de soutien à retrouver à l'onglet médiathèque).

Ces deux projets s'inscrivent dans une démarche de redynamisation de l'industrie locale par la décarbonation et la création d'une filière nouvelle de l'hydrogène. Le projet CarlHYng va notamment permettre de créer entre 30 et 50 nouveaux emplois locaux.

Avis (A-24) – 11 décembre 2023

Le projet – Un beau projet pour notre région

L'hydrogène au service de la décarbonation est un sujet majeur de notre époque. Habitante de St Avold, je trouve toujours intéressant que des projets comme celui-là voient le jour. Ils aident à redynamiser notre territoire.

Professionnelle de St Avold, j'ai déjà pu noter le fort intérêt de Verso Energy à travailler avec des prestataires locaux, et il ne fait aucun doute pour moi que le territoire va pouvoir bénéficier des emplois de l'usine, mais également de tous les emplois indirects induits, que ce soit en phase chantier qu'en phase d'exploitation.

Cette concertation a également permis d'aborder de façon très claire tous les points qu'on aurait pu qualifier de sensibles, et les échanges ont été très intéressants.

Je ne peux qu'être favorable à ce projet !

Question (Q-24) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Par où vous comptez faire passer le câble électrique ? Combien cela va coûter ? Vous pouvez confirmer le prix de 16 millions ? Qui va payer ? Nos impôts ? Ils sont déjà augmentés pour la gestion des déchets dans le territoire, ça suffit de gaspiller de l'argent public !

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

La circulaire ministérielle du 9 septembre 2002, dite circulaire Fontaine, s'applique à tous les développements des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité. Elle définit les principes et phases de concertation que RTE, en tant que maître d'ouvrage, doit mettre en œuvre. C'est dans le cadre de cette concertation menée sous l'égide de l'Etat que sont définis dans un premier temps l'aire d'étude du projet de raccordement et dans un second temps le fuseau de moindre impact.

Cette concertation sera menée en 2024, elle sera nourrie par les enseignements de la concertation préalable du public en cours.

Les conditions de prise en charge financière d'un raccordement sont définies au travers des dispositions du code de l'énergie. Ces dispositions définissent notamment les conditions de

répartition entre le demandeur du raccordement, en l'espèce VERSO ENERGY, et la collectivité, par l'intermédiaire du TURPE¹.

RTE applique strictement les conditions de prise en charge fixée par la réglementation afin d'assurer une équité de traitement de l'ensemble de ses clients.

En l'espèce, le périmètre des travaux pris en charge par VERSO ENERGY comporte sa liaison de raccordement 400 000 volts auquel est appliqué un coefficient de réfaction de 30% correspondant à la part prise en charge par le TURPE.

Dans le cadre de son futur Contrat d'Accès au Réseau de Transport, VERSO ENERGY contribuera aux recettes de RTE. Ces nouvelles ressources contribueront indirectement à couvrir la part réfactée sur la durée d'exploitation du client.

Il n'y a aucune contribution reposant sur l'impôt public pour la mise en œuvre du raccordement de VERSO ENERGY au Réseau public de transport.

Avis (A-25) – 13 décembre 2023

Le projet – Moselle Est terre d'énergie

Dans la mesure où la volonté de sortir des énergies carbonées est actée et que le choix de l'H₂ en substitution est une solution de rechange, les besoins croîtront dans les années et les décennies à venir.

C'est une chance pour notre territoire que des projets émergent. Les infrastructures existent et se développeront parallèlement. La demande aussi, croîtra.

Question (Q-25) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

D'après les images du projet en Normandie de Air Liquide, qui utilise la même technologie que vous les bâtiments ont l'air de faire plus de 10 mètres de haut. Cela viendrait dire que ça sera

¹ Les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) sont destinés à couvrir l'ensemble des coûts supportés par les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'exploitation, le développement et l'entretien des réseaux.

Payée par l'ensemble des utilisateurs, cette tarification répond à trois grands principes :

- la tarification « timbre-poste » (correspondant à l'application d'un même tarif quelle que soit la distance parcourue par l'énergie électrique),
- la péréquation tarifaire (tarifs identiques sur l'ensemble du territoire) et,
- la couverture des coûts engagés par les gestionnaires de réseaux (ces coûts devant correspondre à ceux d'un gestionnaire de réseau efficace).

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) aide à l'élaboration du TURPE par la publication de délibérations et contrôle l'évolution de ces tarifs. La structure tarifaire du TURPE est revue en règle générale tous les 4 ans.

visible depuis les habitations, alors qu'aujourd'hui on ne voit que la nature. Pourquoi vous ne mentionnez aucun impact visuel ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Les bâtiments du projet CarlHYng feront entre 10 et 15 mètres de hauteur.

Les travaux de terrassement prévus sur le site, impliqueraient que les bâtiments du projet soient situés plus en contrebas de la route que ce qui est visible aujourd'hui. Par ailleurs Verso Energy travaille en collaboration avec le cabinet Espace Architecture de Saint-Avold, pour l'optimisation de l'intégration paysagère du projet. Un mur végétal pourra être mis en place pour isoler le site plus encore.

Question (Q-26) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Vous dites dans votre dossier que vous avez choisi la technologie SIEMENS pour votre équipement. Pourquoi vous n'avez pas choisi une technologie française pour les électrolyseurs ? Pourquoi ne pas choisir local et John Cockerill avec Bernard Serin qui va produire des électrolyseurs chez nous dans le Grand Est !

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Compte tenu du contexte franco-allemand dans lequel évolue le projet et des clients transfrontaliers qui seraient desservis par la canalisation MosaHYc, VERSO ENERGY a choisi de collaborer avec l'industriel allemand SIEMENS ENERGY pour la fabrication et la fourniture des électrolyseurs.

Les modules d'électrolyse seront fabriqués en Allemagne et assemblés en France avant d'être acheminés et installés sur le site de CarlHYng.

Question (Q-27) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Quel est l'avis de la DREAL ou de la préfecture sur votre projet ? Ils ne sont pas venus en réunion publique pour répondre à nos questions. »

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

La DREAL et la sous-préfecture étaient présents lors de la réunion de synthèse.

Il est prévu de soumettre les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter au premier trimestre 2024, moment à partir duquel les services de l'état (dont la DREAL et la préfecture) pourront instruire et évaluer le projet.

Question (Q-28) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Vous installez votre projet sur un foncier qui n'a pas de vocation industrielle, et en dehors de la plateforme chimique. Il faut donc changer la destination du terrain et vous devez changer la destination du terrain et vous devez suivre une longue procédure de la DREAL pour la cessation d'activité pour fermer l'installation qui emploie des salariés. Les démarches ont-elles commencé ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Le site envisagé pour l'installation du projet CarlHYng est aujourd'hui occupé par une ISDI (installation de stockage de déchets inertes), gérée par la société CGR ENVIRONNEMENT, filiale du groupe TELLOS dont l'activité sera arrêtée de façon anticipée afin de laisser place à la construction de la production d'hydrogène visée. Le site est déjà soumis à autorisation ICPE, comme le sera le projet CarlHYng.

Un porter à connaissance sera réalisé pour solliciter une modification des conditions de remise en état imposée dans l'arrêté préfectoral n°2013-DDT/SABE/PNB-2 du 22 février 2013 et dans l'arrêté préfectoral n°2017-DCAT/BEPE-95 du 10 mai 2017 de la société CGR ENVIRONNEMENT. En effet, en l'état des autorisations, CGR Environnement a l'obligation de rétablir l'état initial du site ce qui ne sera pas le cas compte tenu du projet CarlHYng.

Ce dossier sera réalisé conformément aux exigences du Code de l'Environnement, et plus spécifiquement à l'article R. 181-46 du Code de l'Environnement.

Ensuite, un mémoire de cessation d'activité sera réalisé par la société CGR ENVIRONNEMENT. Le mémoire de cessation sera transmis à la Préfecture au moins trois mois avant l'arrêt définitif.

Ce dossier sera réalisé conformément aux exigences définies à l'article R. 512-39-1 et à l'article R. 512-35 du Code de l'environnement.

Question (Q-29) – 08 décembre 2023

Le projet – Coupon-T

Vous n'avez pas de ligne électrique directe pour raccorder votre projet. Nous en avons une que l'on peut réutiliser. RTE ne tire pas de câbles 400 kV tous les jours. Ça prend des années et ça coûte des millions au contribuable. 16 millions annoncés la dernière fois. Il y a déjà beaucoup de câbles dans la zone, pourquoi en refaire tirer un ?

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

RTE a établi une Proposition Technique et Financière à VERSO ENERGY définissant les modalités de son raccordement au Réseau Public de Transport via une liaison souterraine 400 000 volts entre le poste de Saint-Avoid et le poste du client capable de répondre à la puissance envisagée par VERSO ENERGY. Cette proposition a été entérinée par VERSO ENERGY. Au travers de cet

engagement contractuel, RTE formalise sa capacité à raccorder le projet de VERSO ENERGY au réseau public de transport existant notamment par le biais de la pose d'un nouveau câble.

En complément, la mission de RTE est d'adapter le réseau pour répondre aux besoins de ses clients, en particulier dans le contexte de la transition énergétique.

Dans le contexte particulier de la zone de Saint-Avoid, la capacité à raccorder les projets qui émergent doit à la fois s'analyser en termes de possibilités techniques des installations du réseau public de transport et en termes de rythme de déploiement desdits projets. En lien avec les différents utilisateurs du réseau concernés, et sous le contrôle de sa tutelle, RTE dans le cadre de ces missions proposera les solutions adaptées pour répondre à ses besoins.

En ce qui concerne les conditions de prise en charge financière du raccordement, elles sont définies par les dispositions du code de l'énergie. Ces dispositions définissent notamment les conditions de répartition entre le demandeur du raccordement, en l'espèce VERSO ENERGY, et la collectivité, par l'intermédiaire du TURPE².

RTE applique strictement les conditions de prise en charge fixée par la réglementation afin d'assurer une équité de traitement de l'ensemble de ses clients.

En l'espèce, le périmètre des travaux pris en charge par VERSO ENERGY comporte sa liaison de raccordement 400 000 volts auquel est appliqué un coefficient de réfaction de 30% correspondant à la part prise en charge par le TURPE.

Dans le cadre de son futur Contrat d'Accès au Réseau de Transport, VERSO ENERGY contribuera aux recettes de RTE. Ces nouvelles ressources contribueront indirectement à couvrir la part réfactée sur la durée d'exploitation du client.

Il n'y a aucune contribution reposant sur l'impôt public pour la mise en œuvre du raccordement de VERSO ENERGY au Réseau public de transport.

Question (Q-30) – 13 décembre 2023

Le projet – Energie décarbonée ???

Avec quelle énergie soit disant "renouvelable" cette hydrolyse va-t-elle fonctionner ? L'hydrogène décarboné par électrolyse suppose une source d'énergie décarbonée. Seuls les

² Les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) sont destinés à couvrir l'ensemble des coûts supportés par les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'exploitation, le développement et l'entretien des réseaux.

Payée par l'ensemble des utilisateurs, cette tarification répond à trois grands principes :

- la tarification « timbre-poste » (correspondant à l'application d'un même tarif quelle que soit la distance parcourue par l'énergie électrique),
- la péréquation tarifaire (tarifs identiques sur l'ensemble du territoire) et,
- la couverture des coûts engagés par les gestionnaires de réseaux (ces coûts devant correspondre à ceux d'un gestionnaire de réseau efficace).

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) aide à l'élaboration du TURPE par la publication de délibérations et contrôle l'évolution de ces tarifs. La structure tarifaire du TURPE est revue en règle générale tous les 4 ans.

réacteurs nucléaires de Cattenom sont susceptibles de fournir suffisamment d' énergie décarbonée à hauteur d'enjeux industriels dans la région. Encore faut-il le préciser dans votre projet.

L'électricité ne se stockant pas, ce ne sont pas les surplus d'énergie intermittente donnés par les 3 éoliennes et les 2 hectares de panneaux photovoltaïques de la région qui fourniraient un surplus d'énergie dérisoire pour cette hydrolyse.

Cet argument VERT mis à toutes les sauces doit quand même être précisé et/ou modulé. C'est un abus de langage insupportable.

La terre est bleue comme une orange (Eluard)

Cet hydrogène est vert comme une souris (verte qui courait dans l'herbe).

Réponse du maître d'ouvrage

Merci pour votre contribution.

Dans le cadre du projet CarlHYng, les électrolyseurs seront alimentés par de l'électricité renouvelable sécurisée par le biais de « contrats long terme d'achat d'électricité » (ou PPA en anglais, pour « Power Purchase Agreement ») signés avec des parcs renouvelables composant le portefeuille de Verso Energy ou d'entreprises partenaires. Ces parcs pourront être photovoltaïques, éoliens ou hydrauliques... et localisés sur l'ensemble du territoire français.

Compte tenu de l'intermittence des énergies renouvelable et afin d'optimiser la puissance de charge des électrolyseurs, Verso Energy complètera l'approvisionnement électrique de ceux-ci par de l'électricité bas-carbone provenant du marché français de l'énergie.

La composition du mix énergétique français, majoritairement nucléaire et renouvelable, lui permet d'avoir une empreinte carbone parmi les plus faibles d'Europe.

L'hydrogène issu du projet CarlHYng sera à l'image de l'électricité approvisionnant les électrolyseurs, soit renouvelable et bas-carbone.

(Plus d'informations dans le dossier de concertation pages 49 à 51)

Question (Q-31) – 18 décembre 2023

Le projet – Foncier

Bonjour, je trouve votre projet intéressant pour la décarbonation de notre société, qui en a bien besoin ! Cependant, je me questionne sur la situation foncière du site. Plus spécifiquement, est-ce que ce terrain est public ? S'agit-il d'une acquisition ou d'une location, et dans ce dernier cas, à partir de quand commencez-vous à verser les loyers ? Et quel est le montant de celui-ci ?

Merci de votre réponse.

Réponse du maître d'ouvrage

Nous vous remercions pour votre contribution.

Le groupe TELLOS détient la pleine propriété de l'emprise foncière requise pour le projet. VERSO ENERGY sera locataire de TELLOS dès la cessation d'activité amorcée.